

Département de l'Aube

Arrondissement de Bar - sur - Aube

Canton de Vendevre - sur - Barse

Syndicat intercommunal d'élimination des
déchets ménagers du
Territoire d'Orient

ARRETE N° 130A2022

PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU
ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU
TITRE DE L'ANNEE 2023

Le Président du Syndicat Intercommunal d'Elimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu les Lignes Directrices de Gestion arrêtées par l'Autorité Territoriale le 11 octobre 2021 par délibération 031D2021 après avis favorable du Comité Technique du 9 septembre 2021 du CDG10 fixant notamment les orientations et critères généraux à prendre en compte pour les promotions,

ARRETE

Article 1 :

Sont inscrits au tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Territorial principal de 1^{ère} classe les agents dont les noms suivent :

-BEDU Lydia
-BRAUX Maud

Article 2 :

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Aube qui en assurera la publicité.

Fait à Vendevre sur Barse,
en 2 exemplaires
le 15 décembre 2022
Le Président,

Patrick DYON



Siedmto

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de la présente notification :
Ce recours peut être déposé : directement à l'accueil de la juridiction, par voie postale (de préférence par lettre recommandée avec accusé de réception) ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr.

Département de l'Aube

Arrondissement de Bar - sur - Aube

Canton de Vendeuvre - sur - Barse

Syndicat intercommunal d'élimination des
déchets ménagers du
Territoire d'Orient

ARRETE N° 131A2022

PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU
ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU
TITRE DE L'ANNEE 2023

Le Président du Syndicat Intercommunal d'Elimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre
d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu les Lignes Directrices de Gestion arrêtées par l'Autorité Territoriale le 11 octobre 2021
par délibération 031D2021 après avis favorable du Comité Technique du 9 septembre 2021
du CDG10 fixant notamment les orientations et critères généraux à prendre en compte pour
les promotions,

ARRETE

Article 1 :

Sont inscrits au tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Territorial principal de
1^{ère} classe les agents dont les noms suivent :

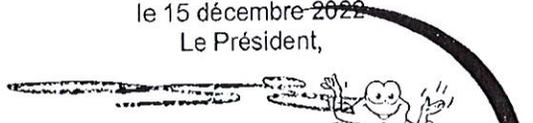
-COLIN Mickaël
-NOURRY Sully

Article 2 :

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Aube qui en assurera la
publicité.

Fait à Vendeuvre sur Barse,
en 2 exemplaires
le 15 décembre 2022
Le Président,

Patrick DYON



Siedmto

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons en
Champagne dans un délai de deux mois à compter de la présente notification :
*Ce recours peut être déposé : directement à l'accueil de la juridiction, par voie postale (de préférence par lettre recommandée
avec accusé de réception) ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr.*